

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième
degré S2
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg
T +41 26 305 12 41
www.fr.ch/S2

**MATURITÉ SPÉCIALISÉE DOMAINE PROFESSIONNEL
PÉDAGOGIE**

ANNÉE SCOLAIRE 2025-26

**DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
MSPE**

AU REGLEMENT SUR L'ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CADRE JURIDIQUE	3
2. OBJECTIFS DU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE	3
3. RÔLE DU RÉPONDANT ECG ET DE L'EXPERT	4
4. DÉROULEMENT DU TRAVAIL.....	4
5. PRINCIPES D'ÉVALUATION	6
5.1 Présentation écrite	6
5.1.1 TMSPE sans partie pratique.....	7
5.1.2 TMSPE avec partie pratique.....	7
5.2 Soutenance orale	8
5.3 Note finale.....	8
5.4 Remédiation	8
5.5 Abandon / Non-dépôt	9
6. FRAUDE ET PLAGIAT	9
7. VOIES DE DROIT	9
8. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT ÉCRIT FINAL	10
8.1 Structure du travail	10
8.2 Page de titre.....	10
8.3 Sommaire ou table des matières	10
8.4 Introduction	11
8.5 Corps du travail : présentation.....	11
8.6 Conclusion	12
8.7 Glossaire.....	12
8.8 Bibliographie	12
8.8.1 Notice bibliographique	12
8.8.2 Classement	13
8.9 Table et sources des illustrations	13
8.10 Liste des abréviations.....	13
8.11 Annexe(s).....	14
8.12 Remerciements (facultatifs).....	14
8.13 Déclaration personnelle.....	14
9. MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ARCHIVAGE	14
ANNEXE	15

Dans ce texte, les termes masculins désignant des personnes sont utilisés à titre générique.

1. CADRE JURIDIQUE

Le règlement cantonal sur la formation en école de culture générale (RECG) régit les études et les examens dans les écoles de culture générale. Différentes sections et différents articles précisent les objectifs et les contenus de la formation menant à la maturité spécialisée dans le canton de Fribourg, ainsi que les modalités d'examen, les conditions de réussite et les voies de droit.

Les dispositions complémentaires du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré précisent certains éléments de ce règlement.

Par ailleurs, les conditions d'obtention d'un certificat de maturité spécialisée bilingue sont précisées dans des directives ad hoc. Le changement de domaine professionnel pendant la formation en école de culture générale fait également l'objet de directives spécifiques.

La formation menant à la maturité spécialisée est en outre soumise aux dispositions de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) et du règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS).

2. OBJECTIFS DU TRAVAIL DE MATORITÉ SPÉCIALISÉE

Le travail de maturité spécialisée permet de tester la capacité de l'élève à traiter un sujet choisi librement, à appliquer de manière appropriée ses compétences méthodologiques et à porter un regard critique sur ses connaissances.

Le travail de maturité spécialisée doit permettre à l'élève d'élargir ses compétences d'analyse et de synthèse, d'améliorer l'apprentissage interdisciplinaire, d'établir des stratégies variées pour trouver des solutions aux questions qu'il se pose. Il doit être prêt à s'investir, à prendre des initiatives personnelles, à faire preuve de flexibilité et de capacité de communication, à mener une réflexion et une analyse personnelles approfondies.

Le travail de maturité spécialisée porte sur une question de culture générale en lien avec la pédagogie ou l'éducation. Il doit en principe comporter une implication ou une application possible sur le terrain scolaire. Il peut également compléter ou approfondir un élément de son travail personnel de certificat ECG, toujours en lien avec le domaine scolaire et/ou pédagogique.

L'élève a la possibilité d'enrichir sa recherche théorique par un travail concret (création artistique, réalisation technique d'un objet ou une représentation, etc.), toujours en lien avec l'éducation et/ou la pédagogie.

L'élève tient un journal de bord dans lequel il consigne l'ensemble de ses observations et réflexions. Ce journal de bord constitue une référence pour la rédaction de son travail de maturité spécialisée.

Deux mois au moins sont prévus pour la préparation et la rédaction du travail de maturité spécialisée.

Exceptionnellement, si les exigences du projet sont très poussées et si les objectifs et attentes peuvent être définis de manière individuelle, le travail de maturité spécialisée peut également être le fruit d'une collaboration entre maximum deux élèves. Cependant, l'évaluation est individuelle.

3. RÔLE DU RÉPONDANT ECG ET DE L'EXPERT

Chaque travail est suivi par un professeur accompagnant (répondant ECG) qui fixe avec l'élève le nombre de séances requises : deux à trois séminaires et deux à quatre séances individuelles. Les séminaires sont en principe dirigés par un professeur d'une branche voisine : langues, sciences exactes et expérimentales etc.

Le répondant ECG

- valide le thème proposé par l'élève (spécification, problématisation, personnalisation) et l'accompagne dans la clarification de son projet ;
- offre des conseils et aide l'élève à développer des techniques de recherche et d'organisation ;
- encourage et soutient l'élève tout au long des recherches et de la réalisation du TMS, sans dépasser les sept rencontres fixées ci-dessus ;
- veille à ce que le TMS soit personnel ;
- évalue, de manière formative, durant la rédaction du TMS, **un seul chapitre** et indique clairement à l'élève les corrections à apporter en cas de non-respect des objectifs et des exigences. Il ne corrige pas toutes les fautes d'orthographe, mais donne une appréciation générale ;
- commente la version finale avec l'élève en vue de la soutenance orale, mais sans indiquer le nombre de points obtenus ;
- organise la soutenance orale du TMS ;
- communique et commente la note sans remettre la grille d'évaluation.

L'expert et le répondant ECG

L'expert est engagé en accord avec la direction de l'école.

- évaluent la version finale du TMS ;
- assistent à la soutenance orale ;
- complètent la grille d'évaluation et attribuent la note.

4. DÉROULEMENT DU TRAVAIL

Pour ce faire, l'élève devra

- approfondir un thème de son choix de culture générale en lien avec la pédagogie ou l'éducation ;
- rassembler une documentation variée, valide et pertinente ;
- formuler précisément le contenu, à partir d'une problématique précise, les objectifs du travail et en établir le plan ;
- témoigner d'un sens de l'organisation et d'un esprit critique en osant prendre position ;
- proposer diverses pistes de solutions au thème choisi ;
- apprendre à gérer le temps imparti et à respecter les délais imposés ;
- rédiger un texte de manière concise et utiliser correctement la langue écrite ;

- exposer le résultat de ses recherches lors d'une soutenance orale ;
- utiliser à bon escient diverses potentialités de l'outil informatique.

Si l'élève choisit un approfondissement pratique par un travail concret, il devra

- établir une documentation du processus de travail à l'aide d'exemples ;
- résumer les points importants du déroulement du projet ;
- lier la partie théorique à la réalisation pratique ;
- mettre en place des stratégies pertinentes de réalisation ;
- faire en sorte que le résultat reflète le processus de travail.

L'échéancier officiel du TMS domaine professionnel Pédagogie est remis lors de la séance d'information, le tableau ci-dessous en indique les étapes.

Etape	Qui
Séance d'information par le proviseur MS	Elève, Proviseur MS, Répondant ECG
Dépôt de la thématique , puis attribution du professeur accompagnant	Elève
Acceptation de la thématique	Répondant ECG
1 ^{ère} séance élèves - répondant ECG, (explication de la méthodologie)	Elève, Répondant ECG
2 ^{ème} séance élèves - répondant ECG (bilan formatif)	Elève, Répondant ECG
Dépôt du TMS	Elève
Communication de l'acceptation ou de la remédiation de la partie écrite	Répondant ECG
Soutenance orale du TMS	Elève, Répondant ECG, Expert
Remise de la note du TMS	Répondant ECG
Séance de clôture (obligatoire)	Elève

Remédiation en cas de note insuffisante à la partie écrite du TMS

Remédiation en cas d'échec à l'écrit	Elève
Dépôt du TMS remédié	Elève
Soutenance orale du TMS remédié	Elève, Répondant ECG, Expert
Remise de la note du TMS remédié	Proviseur MS
Séance de clôture (obligatoire)	Elève

5. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Le travail de maturité spécialisée est évalué par le répondant ECG et par un expert.

Le travail écrit et la soutenance orale sont évalués sur la base de notes au demi (cf. tableaux ci-dessous). Pour le calcul de la note finale, la partie écrite compte pour deux tiers et la partie orale pour un tiers.

Le répondant ECG et l'expert attribuent ensemble les points (**seuil minimal : demi-point**). La présentation écrite du TMS est acceptée si le nombre de points est supérieur ou égal à 45 points. L'acquisition donne le droit à la soutenance orale.

Une remédiation est possible pour un travail ayant obtenu moins de 45 points, mais plus de 29,5 points.

Si le travail écrit n'obtient pas plus de 29,5 points, cela entraîne l'échec direct à la maturité spécialisée pédagogique.

Une note est attribuée à la partie écrite du TMS en fonction du total des points obtenus. La conversion en note se fait d'après le tableau suivant (maximum 75 pts).

Total points	Note	Implication
69 - 75	6	Présentation orale
63 – 68.5	5.5	
57 – 62.5	5	
51 – 56.5	4.5	
45 – 50.5	4	
30 -44.5	inf. à 4	Remédiation
≤ 29.5	-	Echec direct

Tableau de conversion pour la partie écrite

Une note est attribuée à l'oral en fonction du total des points obtenus (maximum 25 pts).

Total points	Note
23 - 25	6
21 – 22.5	5.5
19 – 20.5	5
17 – 18.5	4.5
15 – 16.5	4

Total points	Note
13 – 14.5	3.5
11 – 12.5	3
9 – 10.5	2.5
7 – 8.5	2
5 – 6.5	1.5

Tableau de conversion pour la partie orale

5.1 Présentation écrite

Le répondant ECG et l'expert évaluent la **présentation écrite** (75 points) du TMS sur la base des **critères** décrits ci-dessous. Les critères sur lesquels il faut porter une attention particulière sont marqués d'un astérisque (*).

5.1.1 TMS sans partie pratique

Critères au niveau de la **forme** (25 pts) :

- Respect de la longueur du travail de l'introduction à la conclusion : entre 15'000 et 19'000 caractères, espaces non compris, sans zones de texte, sans notes de bas de page ou notes de fin.
- Respect des principes de présentation du document écrit final (mise en forme cf. chapitre 8) et de la protection des données.
- *Respect des règles d'écriture française (syntaxe, orthographe, sémantique, structuration du texte, variété du vocabulaire...).

Critères au niveau du **contenu** (50 pts) :

- Elaboration, pertinence et clarté de la problématique en lien avec la pédagogie et/ou l'éducation.
- Choix des méthodes de travail et de la procédure.
- Structure et plan du travail.
- Qualité et variété des sources.
- Qualité de l'information traitée.
- *Utilisation judicieuse des sources d'information : aspects essentiels traités et réponse au questionnement donné.
- *Esprit d'analyse et de synthèse : développement d'une argumentation logique et différenciée.
- Capacité d'autoévaluation et esprit critique.

5.1.2 TMS avec partie pratique

Critères au niveau de la **forme** (15 pts) :

- Respect de la longueur du travail de l'introduction à la conclusion : entre 13'000 et 15'000 caractères, espaces non compris, sans zones de texte, sans notes de bas de page ou notes de fin.
- Respect des principes de présentation du document écrit final (mise en forme cf. chapitre 8) et de la protection des données.
- *Respect des règles d'écriture française (syntaxe, orthographe, sémantique, structuration du texte, variété du vocabulaire).

Critères au niveau du **contenu** (35 pts) :

- Elaboration, pertinence et clarté de la problématique en lien avec la pédagogie et/ou l'éducation.
- *Choix des méthodes de travail et de la procédure. Mise en place de la documentation du processus de travail à l'aide d'exemples personnels.
- Structure et plan du travail.
- Qualité et variété des sources.
- Qualité de l'information traitée.
- *Utilisation judicieuse des sources d'information.

- *Esprit d'analyse et de synthèse : développement d'une argumentation logique et différenciée.
- Capacité d'auto-évaluation et esprit critique.

Critères au niveau de la **partie pratique** (25 pts) :

- Expression artistique.
- *Technique : justesse, choix des matériaux, réalisation et finition.
- Lien entre la partie théorique et la réalisation pratique.
- Originalité : idée, autonomie lors de l'élaboration.

5.2 Soutenance orale

La soutenance orale a lieu devant le répondant ECG et l'expert. La durée est fixée à 20 minutes de présentation et 10 minutes de questionnement. Elle est évaluée sur la base des **critères** suivants (25 pts) :

- Structure cohérente et clairement présentée.
- Présentation et mise en valeur des points essentiels.
- Apport supplémentaire par rapport au travail écrit, choix validé au préalable par l'enseignant.
- *Qualité de la communication (verbale et non verbale) et interaction avec le public.
- Qualité de l'argumentation.
- Capacité de répondre aux questions.
- Choix des supports et utilisation des médias adéquats.
- Gestion du temps.

5.3 Note finale

La note finale du travail de maturité spécialisée, arrondie au demi-point, est calculée selon la formule :

$$\frac{2x \text{ la note écrite au } \frac{1}{2} + 1x \text{ la note orale au } \frac{1}{2}}{3}$$

L'élève doit avoir obtenu au moins la note finale 4.0 au travail de maturité spécialisée pour être autorisé à continuer de suivre les cours et à se présenter aux examens finals de maturité spécialisée.

5.4 Remédiation

En cas de note insuffisante à l'écrit, l'élève peut remédier à son travail dans un délai d'un mois, à compter de la notification de la décision, à condition qu'il ait obtenu plus de 29,5 pts.

Dans ce cas, le répondant ECG et l'expert peuvent, après évaluation de la version écrite remédiée, octroyer au maximum la note de 4,0.

En cas de non-dépôt ou de note insuffisante au travail remédié, l'élève ne peut se présenter à la soutenance orale. De ce fait, il ne peut être admis aux examens finals de maturité spécialisée. Il s'agit d'un échec direct à la MSPE.

L'élève peut répéter l'année MSPE et présenter un autre travail de maturité spécialisée sur un thème différent du premier. Si l'élève est à nouveau en échec au TMS, alors ce sera un échec définitif à la MSPE. Il ne pourra plus répéter une seconde fois l'année de formation aboutissant à la MSPE.

5.5 Abandon / Non-dépôt

L'élève qui interrompt son TMS sans raison valable sera considéré comme étant en échec direct à la MSPE.

Si l'élève ne soumet pas de chapitre pour évaluation formative dans le délai, il renonce à la correction formative.

Un TMS non déposé dans les délais et le fait de ne pas se présenter à la soutenance orale sera considéré comme un abandon et entraîne également un échec direct.

6. FRAUDE ET PLAGIAT

L'élève joint une déclaration personnelle signée au travail écrit. Il y confirme avoir réalisé son travail lui-même, sans recours à un générateur de contenu (texte, image...) par une intelligence artificielle et il cite dans les sources toutes les personnes ayant contribué au travail écrit, ainsi que leur contribution.

Il y a **fraude** si un élève tente d'obtenir un avantage par des moyens déloyaux dans tout élément destiné à l'évaluation (travail ou partie du travail effectué par un tiers, par exemple).

Il y a **plagiat** quand un élève soumet à l'évaluation des phrases, des textes ou un travail empruntés à autrui et présentés sans mention des emprunts (citation directes et indirectes, sources des citations) comme s'il s'agissait de son travail personnel ou d'une partie de son travail.

Tous les TMS seront soumis à l'analyse d'un logiciel anti-plagiat.

Tout cas de fraude ou de plagiat est signalé à la Direction de l'école, qui fixe la sanction en accord avec le répondant ECG. La sanction en cas de fraude ou de plagiat entraîne l'attribution de la note 1 et donc à l'échec direct à la MSPE.

7. VOIES DE DROIT

La note insuffisante du travail de maturité spécialisée ou la décision d'échec direct peuvent faire l'objet, dans les dix jours dès sa notification, d'une réclamation écrite et motivée auprès de la Direction de l'ECG. Son traitement est conforme à celui donné aux réclamations concernant les autres notes annuelles.

La décision sur réclamation du directeur peut, dans les dix jours dès sa notification, faire l'objet d'un recours à la Direction de la formation et des affaires culturelles.

8. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT ÉCRIT FINAL

Le document final doit tenir compte des principales conventions régissant la présentation et la gestion des travaux scientifiques.

8.1 Structure du travail

La structure du TMS doit contenir un nombre de caractères fixés au point 5.1 (présentation écrite), sans le sommaire ou la table des matières, les indications bibliographiques et les annexes et suivre l'ordre et les indications ci-dessous :

- Page de titre ;
- Sommaire (ou table des matières en fin de travail) ;
- Introduction ;
- Corps du travail ;
- Conclusion ;
- Glossaire (éventuel) ;
- Bibliographie ;
- Table et source des illustrations ;
- Annexes ;
- Remerciements ;
- Déclaration personnelle (remplie, signée et rendue selon consignes).

8.2 Page de titre

Sur la page de titre **figurent obligatoirement** les éléments suivants :

- Prénom et nom complets de l'auteur ;
- Titre du travail, ciblé et ne contenant aucune abréviation, **au maximum 180 caractères (espaces vides compris)**. Il ne contient **pas de question** mais donne une indication par rapport au questionnement ;
- Le nom de l'ECG respective : ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE FRIBOURG OU COLLÈGE DU SUD (PAS D'ABRÉVIATION) ;
- Information : Travail de maturité spécialisée domaine professionnel Pédagogie ;
- Lieu et date : Fribourg ou Bulle, mois 20XX.

Sur la page de titre figurent éventuellement un cadre et/ou une illustration en noir et blanc ou en couleur. La page de titre n'est pas paginée ; l'éventuelle illustration non légendée et sa source est indiquée dans la table des illustrations par une notice bibliographique complète.

8.3 Sommaire ou table des matières

Le sommaire se place au début du travail, la table des matières à la fin (après les annexes). Il faut choisir l'un ou l'autre. Il/elle recense tous les titres des sections (ou chapitres) de l'étude et manifeste la structure du travail.

Les chapitres et sous-chapitres sont répartis, de préférence, à l'aide du système numérique international (1, 1.1, 1.1.1...).

8.4 Introduction

L'introduction établit clairement l'état de la question ; elle peut faire mention des travaux antérieurs sur le sujet.

Elle comprend trois parties distinctes : le sujet amené et motivé (contexte et motivation personnelle), le sujet posé (problématique) et le sujet divisé (grandes lignes du plan).

8.5 Corps du travail : présentation

La présentation respecte les critères indiqués ci-après.

- La mise en page définira des marges de 2,5 cm à droite, à gauche, en haut et en bas.
- L'emploi abusif de polices différentes est à éviter. Cette règle s'applique à l'ensemble du travail.
- La grandeur du corps de texte est généralement de 12. Elle doit correspondre à une taille de police style Arial ; les citations directes en retrait (de plus de 3 lignes) et les notes de bas de page correspondent à du Arial 10.
- L'interligne est de 1,5 ; il est de 1 pour les citations directes en retrait et les notes de bas de page.
- Les titres des chapitres sont en gras et non soulignés.
- Le texte doit être justifié, renfermer la séparation automatique des mots et être paginé (sauf la page titre).
- Lorsque des mots ou des expressions sont mis en évidence, on peut avoir recours aux caractères italiques et/ou gras. Le soulignement est à éviter.
- Les notes précisant des compléments d'information sont placées en bas de page dans une police plus petite correspondant à de l'Arial 10.
- Les graphiques, schémas, tableaux, cartes, illustrations etc. sont numérotés de façon continue et intégrés dans le texte. Le terme « illustration » désigne toutes les formes de représentations. Les sources des illustrations sont indiquées dans une table des illustrations à la fin du travail.
- Tout emprunt de texte ou d'idée d'un tiers est une citation, référencée selon les **normes APA** (cf. Guide méthodologique/Tpers). Un point ou sous point inspiré d'une source unique doit être une exception dans le TMS.

Il existe deux types de citation : les citations directes et indirectes.

La citation directe reprend exactement, sans le modifier, le propos d'autrui. Quand la citation est directe et courte (moins de 40 mots), elle s'intègre dans le corps du texte et l'usage des guillemets est obligatoire. Si on doit ajouter un ou plusieurs mots dans la citation ou en modifier, on les place entre crochets (exemple : [ce sociologue]) ; si on doit supprimer un ou plusieurs mots, on indique l'emplacement de la suppression par des points de suspension entre crochets [...]. Exemple de citation directe :

—

D'après Colas (2009), « qu'il s'agisse de l'hypoglycémie ou de l'hyperglycémie, la retenue pour le soignant reste la même, ne pas se laisser influencer ou décourager par le désir du patient » (p. 87).

La citation indirecte reprend l'idée générale d'autrui en modifiant les termes qu'il a utilisés. Exemple de citation indirecte : Pour Colas (2009), le soignant doit adopter une attitude objective sans se laisser influencer par l'état hypoglycémique ou hyperglycémique du patient.

8.6 Conclusion

La conclusion récapitule les principaux résultats de la recherche, en marque l'importance et les conséquences et apporte une réponse à la problématique. Elle est aussi une ouverture sur d'autres pistes, complémentaires ou contradictoires.

8.7 Glossaire

Un glossaire peut s'avérer utile si le TMS traite d'un domaine nécessitant l'usage d'un vocabulaire spécialisé.

8.8 Bibliographie

Une liste doit répertorier tous les documents utilisés par l'auteur d'une étude scientifique, qu'il s'agisse de sources orales, d'ouvrages, d'articles, de documents sonores, audiovisuels, graphiques ou autres, que ceux-ci aient été trouvés en bibliothèque, dans la presse écrite, à la télévision, sur le web ou ailleurs.

Sont citées également toutes les personnes ayant contribué au travail, par exemple des sources orales, en précisant leur contribution. Ne peuvent figurer dans la bibliographie que les sources consultées (effectivement lues).

8.8.1 Notice bibliographique

On appelle « notice bibliographique » l'ensemble des indications concernant un objet bibliographique. Les consignes de rédaction des différents types de notices bibliographiques indiquées ci-dessous (**normes APA**) sont à respecter (cf. Guide méthodologique/Tpers) :

- Pour une source orale :
Entretien avec Mme ou M. Nom Prénom, profession, date, à lieu.
Entretien avec M. Michel Joubert, sociologue, le 15 mai 2021, à Paris.
- Pour un ouvrage :
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année). *Titre : sous-titre*. Lieu : Editeur.
Cyrulnik, B. (2004). *Parler d'amour au bord du gouffre*. Paris : O. Jacob.
- Pour une revue
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année). Titre de l'article. *Titre de la revue en italique, numéro du volume en italique* (numéro du fascicule entre parenthèses), numéros de pages.
Major, F. (1996). L'autonomie vue par les personnes âgées. *L'Infirmière du Québec*, 3 (4), 46-48.

- Pour un article
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année, jour mois). Titre de l'article. *Titre du quotidien, numéro du quotidien s'il y a lieu*, p. ou pp. si plusieurs pages.
Imsand, C. (2011, 17 mai). Tout le monde devra passer à la caisse. *Le Courier*, p. 6.
- Pour un site Internet
S'il n'y a pas d'auteur du document, mentionner l'organisme (Association, etc.), (année), *Titre*, Accès URL, consulté le jour mois année.
American Cancer Society. (2015). *Genetics and cancer*. Accès <http://www.cancer.org/cancer/cancercauses/geneticsandcancer/index>, consulté le 11 mai 2021.
- Pour une page Internet
Mentionner l'auteur du document s'il existe. (année). *Titre*. Accès URL, consulté le jour mois année.
Kraizer, S. (2011). *Safety on the Internet*. Accès <http://safechild.org/categoryparents/safety-on-the-internet/>, consulté le 12 mai 2021.
- Pour un document multimédia (vidéo, émission ou reportage en ligne)
Auteur ou Organisme. (année de production). *Titre de la vidéo ...* [Type de support en ligne]. Accès adresse URL de la vidéo ou du site, consulté le jour mois année.
Rolex Learning Center. (2011). *EPFL Rolex Learning Center designed by SANA* [Vidéo en ligne]. Accès <http://www.youtube.com/watch?v=4O0OqdloOPQ>, consulté le 16 février 2022.

D'autres cas peuvent apparaître et font l'objet de référencement particulier ; par exemple, si l'information provient notamment d'un groupe de discussion, d'un message de liste de discussion, d'un message de news, d'un courrier électronique etc.

8.8.2 Classement

Les notices bibliographiques sont disposées dans une rubrique appropriée. A l'intérieur de chaque rubrique, c'est l'ordre alphabétique qui prévaut. Pour un même auteur, les titres sont classés dans l'ordre chronologique des parutions.

Si le nom de l'auteur manque, c'est le titre du document qui détermine l'ordre alphabétique (dans ce cas, on ne tient pas compte des articles définis).

8.9 Table et sources des illustrations

Les sources des schémas, des statistiques, des images ou des dessins sont répertoriées dans une table des illustrations. Celle-ci comprend d'abord l'intitulé des légendes, puis les sources précises des illustrations figurent en-dessous.

8.10 Liste des abréviations

Lorsque de nombreuses abréviations peu connues ont été utilisées, une liste en expliquera leur signification.

8.11 Annexe(s)

Des textes complémentaires ou d'autres documents peuvent être annexés au TMS, si nécessaire.

8.12 Remerciements (facultatifs)

Si des remerciements sont adressés au professeur responsable, à l'expert ou à d'autres personnes, ils figurent sur une page réservée à cet effet, en fin de travail.

8.13 Déclaration personnelle

L'élève certifie que son travail a été réalisé conformément aux conditions figurant dans les Dispositions complémentaires du TMS domaine professionnel Pédagogie (TMSPE) et qu'il est dès lors conscient que le plagiat et la fraude débouchent sur les conditions décrites sous le point 6. A cette fin, il remplit et signe la déclaration personnelle (cf. ANNEXE) qu'il joint selon les modalités de dépôt et d'archivage.

9. MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ARCHIVAGE

Les modalités de dépôt et d'archivage restent valables en cas de remédiation !

Lors du dépôt de la version définitive des TMS, y compris en cas de TMS remédié, l'auteur du TMS fournit

- **la « Déclaration personnelle »** du TMSPE (cf. ANNEXE) dûment complétée et signée, ajoutée à la dernière page de l'exemplaire PDF du TMS.
- **deux exemplaires électroniques** : une version PDF, l'autre en version Word, de grandeur maximale de 3 MO. Les fichiers sont remis en suivant la procédure transmise par l'établissement et nommés comme suit par l'élève : **Ecole_TMSPE_annee_Nom_Prenom_f.pdf ou docx**

Exemples (dépôt en 2020) : CSUD_TMSPE_2020_Curie_Marie_f.pdf
ECGF_TMSPE_2020_Curie_Marie_f.docx

L'exemplaire PDF sera conservé durant 10 ans.

Fribourg, le 19 août 2025



François Piccand, Chef de service

ANNEXE

Déclaration personnelle (TMS) à joindre à la fin du TMS

Veuillez télécharger le document original selon les informations reçues !

Nom :

Prénom :

Adresse :

1. Je certifie que le travail (titre)

a été réalisé par moi conformément aux Dispositions complémentaires MSPE concernant la réalisation du Travail de maturité spécialisée, sans recours à un générateur de contenu (texte, image...) par une intelligence artificielle.

2. Je m'engage à ne transmettre aucune donnée sensible à une intelligence artificielle, à ne pas rendre public mon travail et à respecter la confidentialité et le secret de fonction concernant les éléments cités dans mon travail.

3. Je prends connaissance que mon travail sera soumis à une vérification de la mention correcte et complète de ses sources, au moyen d'un logiciel de détection de plagiat. Pour assurer ma protection, ce logiciel sera également utilisé pour comparer mon travail avec des travaux écrits remis ultérieurement, afin d'éviter des copies et de protéger mon droit d'auteur. En cas de soupçon d'atteintes à mon droit d'auteur, je donne mon accord à la direction de l'école pour l'utilisation de mon travail comme moyen de preuve.

4. Je m'engage à respecter la Procédure de dépôt et d'archivage des travaux de maturité spécialisée en vigueur dans mon école.

Lieu, date :

Signature :